



Procès-verbal du Conseil Municipal - 07 octobre 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILLAN, Maire.

La convocation a été adressée le deux octobre deux mille vingt-six.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13 membres

M. BAILLAN Bernard, M. ROUSSET Philippe, Mme TORRES Florence, M. LORTEAU Christophe, M. TORRES Daniel, M. CHARREYRE Didier, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, Mme NOUAL Karima, Mme POTIER Hélène, Mme DUPERRIN Sandrine, Mme SZURCZEC Isabelle, M. BENOIT Jérôme, M. SUIRE Théo.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 02 membres

M. SIMON Pierre-Gilles, Mme PANCALDI Jessica.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TORRES Florence.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

II– CABINET MERLIN – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées, décide :

➤ *D'approuver ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.*

III – DECISION MODIFICATIVE N°1 – ASSAINISSEMENT

Afin de permettre le paiement de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à une modification du budget, selon les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6156 : Maintenance	5 750.00 €			
D 63713 : Redevance performance systèmes assainissement		5 750.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 750.00 €	5 750.00 €		
Total	5 750.00 €	5 750.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

IV – DECISION MODIFICATIVE N°4 – COMMUNE

Afin de permettre l'acquisition d'une débroussailleuse ainsi que le financement du remplacement de l'ordinateur de la directrice de l'école, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à une modification du budget communal, selon les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus	900.00 €			
D 2157 : Matériel et outillage technique		900.00 €		
D 2183 : Matériel informatique		205.00 €		
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier	205.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 105.00 €	1 105.00 €		
Total	1 105.00 €	1 105.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

IV – ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES

Sur proposition de Monsieur Rodolphe JEANROY, percepteur, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la transmission d'un état de recouvrement en date du 29 septembre 2026, relatif à l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées :

➤ *Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :*

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 146.54 €	
TOTAL	1 146.54 €	

V – CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL – FLEURS SC

Vu la délibération n° 2026/031 portant acceptation de la demande de Madame CARLUT relative à la location d'un immeuble communal (ancien cabinet médical),

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de conclure un bail commercial avec Madame CARLUT, sur la base d'un contrat-type, aux conditions suivantes :

- Durée du bail : neuf ans, renouvelables tous les trois ans,
- Montant du loyer : 600,00 € par mois,

Monsieur le Maire précise que Madame CARLUT prendra possession des locaux au cours de la semaine prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées, décide :

- **D'approuver** la conclusion d'un bail commercial avec Madame CARLUT pour la location de l'immeuble communal susmentionné, aux conditions exposées ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail commercial correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VI – INFORMATIONS

A) Démission d'un conseiller communal :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Pierre-Gilles SIMON. Il en est pris acte à la réception du courrier, qui doit être transmis au Sous-Préfet.

Mme Julie DUMERCQ, 16^e sur la liste, sera sollicitée pour le remplacer. Si elle accepte, les démarches seront engagées en vue de son intégration effective au Conseil Municipal.

B) Situation à l'école :

Un agent de la cantine a été agressé par un enfant. Celui-ci a été sanctionné par une exclusion de huit jours des services périscolaires, et sa famille a été reçue en Mairie.

Le climat scolaire est tendu : des parents d'élèves ont exprimé leur mécontentement et des enseignantes sont en arrêt de travail. La municipalité apporte son soutien à l'ensemble des personnes concernées et espère que l'Éducation nationale fournira une aide et un accompagnement à la hauteur des enjeux.

C) Association des Maires de France (AMF) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'AMF daté du 5 octobre, relatif au redressement des comptes publics : les marges de manœuvre des collectivités seront encore plus réduites que l'an dernier.

- LEVEE DE SEANCE A 20 H 10 -

La Secrétaire de Séance,
TORRES Florence



Le Maire,
BAILLAN Bernard

